

Etre comptoir de change Sol-Violette

Implantés dans les différents quartiers pour couvrir au mieux le territoire, les comptoirs de change permettent aux particuliers de se procurer des Sol-Violette le plus facilement possible. Ils sont ainsi **un maillon essentiel pour le fonctionnement de notre Monnaie Locale !**

Au quotidien

- Quelqu'un veut changer des euros en Sol-Violette ? Je vérifie s'il est adhérent en lui demandant sa carte. Pas encore adhérent ? Je lui propose de remplir un bulletin d'adhésion.
- Je procède au change en remettant à la personne le montant de Sol-Violette souhaité. Je récupère l'équivalent en euros (espèces ou chèques). Pour éviter toute confusion, je ne les mets pas dans ma caisse mais dans la pochette fournie par le Sol-Violette.
- Je tiens à jour une fiche de suivi en notant les informations nécessaires (date, montant changé, nom/prénom et n° adhérent - les 4 chiffres sur la carte après SOL-TLSE).
- Si je n'ai plus d'enveloppes de Sol-Violette, je préviens l'association pour qu'on m'en fournisse de nouvelles.

Pourquoi le devenir ?

Être comptoir de change est un acte de soutien et d'engagement auprès du Sol-Violette. En effet, plus ils sont nombreux dans le réseau, plus l'accès à notre Monnaie Locale est simple pour les particuliers. Ainsi, en le devenant, vous contribuez à augmenter la masse monétaire en circulation et à la promotion d'une consommation plus locale et responsable.

De plus, cela ne demande pas d'y consacrer beaucoup de temps : les conversions se font en quelques minutes maximum. Cela peut aussi être l'occasion de faire découvrir votre activité à de nouveaux clients potentiels. Les comptoirs de change sont d'ailleurs valorisés régulièrement auprès de notre réseau.

Comment ça marche ?

Si cela vous intéresse, contactez-nous pour en discuter. Une fois le principe validé par l'association, nous vous fournissons des enveloppes de montants prédéterminés de Sol-Violette (30 et 50). Pour plus de simplicité, nous conseillons d'échanger directement ces enveloppes et donc d'en garder les montants.

Le change n'est possible que pour les solistes (adhérents au Sol-violette). L'association vous fournira donc des bulletins d'adhésions pour que tout client qui le souhaite puisse adhérer puis obtenir des Sol-Violette.

L'association vous met également à disposition une pochette, permettant de stocker les enveloppes ou encore les bulletins d'adhésions. Il est aussi conseiller d'y garder les espèces et chèques à

destination du Sol-Violette (adhésions et conversions) pour éviter toute confusion dans la caisse.

Les solistes (adhérents au Sol-Violette) peuvent régler en espèces ou en chèque (à l'ordre de « CLAS Sol-Violette »). À chaque conversion, reportez les informations nécessaires (date, montant changé, nom/prénom du soliste, n° d'adhérent - les 4 chiffres au verso de la carte après SOL-TLSE) dans un tableau (cf. verso).

Un membre de l'association prendra contact chaque mois, et, si besoin, se déplacera pour fournir de nouvelles enveloppes, récupérer les euros, relever les informations, etc. Vous pouvez également nous contacter à tout moment.

